

Le Dimanche de Roubaix-Tourcoing

Hebdomadaire illustré
Dix pages d'actualités de nos régions et deux feuilletons intéressants
20 cent. à nos abonnés et dépositaires

BILLET PARISIEN IMPORTANTES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES

(O'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)

PARIS, 17 MARS (Midi).
Le Conseil des ministres, qui n'a pas siégé, samedi après-midi, moins de trois heures d'horloge, a pris un certain nombre de décisions importantes. Il a tout d'abord procédé au remplacement du préfet de police. Ce remplacement s'imposait en effet. Nommé dans les conditions troubles que l'on sait au poste de M. Chiappe occupé avec une incontestable autorité, M. Bonnefoy-Sibour a une part évidente de responsabilité dans les événements tragiques du 6 février, soit qu'il ait été inférieur à la tâche qui lui incombait, soit qu'il ait complaisamment appliqué les consignes d'un gouvernement sans bon sens.

Le choix de M. Langeron sera approuvé par la population parisienne qui sait qu'elle trouvera dans ce haut fonctionnaire, un préfet de police possédant les qualités d'un administrateur et d'un homme d'action tout à la fois. Il n'est pas douteux qu'un préfet appelé au manège des foules et au maintien de l'ordre dans la rue, est à meilleure école dans le département du Nord que dans tout autre département. Venant de la population capitale des Flandres, M. Langeron ne sera pas dépaycé en milieu de la population parisienne. Son expérience servira M. Langeron autant que sa réputation de chef réaliste et décidé.

M. Bonnefoy-Sibour retournera à Valenciennes, et M. Guillon, ancien préfet de Seine-et-Oise, nommé dans la Nord, il restait à trouver à M. Chiappe un autre emploi dans l'administration. L'ancien préfet de police a décliné toutes les offres qui lui ont été faites.

Le Conseil s'est préoccupé aussi de la question financière. Les Chambres sont en vacances; elles vont permettre au ministre des Finances de prendre les décrets de compression budgétaire qui paracheveront l'œuvre amorcée par la loi de finances. M. Germain-Martin a fait adopter par le Conseil un certain nombre de ces décrets.

La politique étrangère, si importante et trop négligée par l'opinion durant ces heures angéssées, n'a pas été oubliée dans les délibérations.

Enfin, le Conseil a réglé les affaires en cours. M. Henry Chéron, garde des Sceaux, a exposé l'état des enquêtes judiciaires. Il a pu annoncer que les recherches des différents centres d'investigation s'ont maintenant coordonnées, de prochaines et importantes arrestations vont avoir lieu tant dans l'affaire Stavisky que dans l'affaire France, pour lesquelles une vaste opération de police a été entreprise dans la nuit.

DE JOUR EN JOUR...

Da jour en jour avance la besogne de nos équipes occupées à dépeupler les réponses à notre concours de la Plus Jolie Vadelette.

Aucun pronostic certain ne peut encore être fait.

Mais, de même que les concurrents, nous sommes impatients de savoir et nous faisons tout pour que l'attente soit la plus possible réduite.

Les rameurs de Cambridge ont battu Oxford

Londres, 17 mars. — Le match annuel à l'aviron entre les équipes des Universités d'Oxford et de Cambridge a été disputé samedi après-midi sur la Tamise, de Putney à Mortlake (6.400 mètres).

Cambridge a triomphé par près de cinq longueurs, effectuant le parcours en 18 minutes 32 secondes. Cambridge compte actuellement depuis 1829, date du premier match, 45 victoires et Oxford 40, Cambridge a remporté l'épreuve chaque année depuis 1914, sauf en 1923.

LE PLUS PETIT CONSCRIT DE FRANCE

As centre: ALBERT DUHAMEL, d'Hollennes, qui, ainsi que nous le dirions vendredi matin, est certainement le plus petit conscrit de France. Il mesure 1 mètre 23 et plus 26 kilos.

M. LANGERON EST NOMMÉ PRÉFET DE POLICE ET M. GUILLON PRÉFET DU NORD

Paris, 17 mars. — Les ministres se sont réunis en Conseil samedi, à 15 h. 30, à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun, président de la République.

A l'issue du Conseil, qui s'est terminé à 19 h. 30, le communiqué suivant a été publié:

M. Henry Chéron, garde des Sceaux, a rendu compte des mesures qu'il a prises pour assurer la centralisation de Seine-et-Oise; le troisième nommant M. Guillon, préfet de Seine-et-Oise, préfet du Nord.

M. Germain-Martin, ministre des Finances, a entretenu le Conseil de la méthode de travail qu'il a envisagée et que le Conseil a approuvée, pour la préparation des décrets prochains relatifs aux économies.



M. LANGERON

liaison à Paris, dès la semaine prochaine, des procédures relatives à l'affaire Stavisky et pour donner à la marche de ces procédures toute l'activité nécessaire.

M. Louis Barthou, ministre des Affaires étrangères, a donné lecture au Conseil de la note qu'il a rédigée d'après les principes arrêtés par le



M. GUILLON

Gouvernement, pour répondre au mémorandum britannique du 20 janvier.

Le nota du ministre des Affaires étrangères, après avoir fait l'objet d'un examen approfondi, a réuni l'unanimité du Conseil.

M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, a soumis à la signature du Président de la République trois décrets: l'un nommant M. Roger Langeron, préfet du Nord, préfet de police; le second nommant M. Bonnefoy-Sibour, sur sa demande,

Pour réaliser des économies

Un cours de la délibération gouvernementale de samedi après-midi, le Gouvernement a décidé que les membres du Cabinet, anciens ministres des Finances, continueront lundi prochain, à l'initiative des Finances, avec M. Germain-Martin, pour travailler à l'élaboration des prochains décrets relatifs aux économies.

Les anciens ministres des Finances du Cabinet actuel sont: MM. Piétri, Flanclin, Lamoignon et Chéron.

M. Chiappe n'acceptera, pour le moment, aucun poste

D'autre part, le Gouvernement, à l'occasion du mouvement administratif qui vient d'être publié, avait fait connaître à M. Jean Chiappe, ancien préfet de police, son intention de l'appeler à un haut poste.

M. Chiappe a décliné cette offre et il a exprimé au chef du Gouvernement sa gratitude pour cette marque d'estime et de confiance, mais il lui a confirmé sa décision de n'accepter pour le moment aucun poste, quel qu'il soit.

M. Bénoni Fremaux, de Ronchin, avoue enfin être le gagnant des cinq millions de la cinquième tranche

Nos lecteurs se rappellent encore l'émotion que provoqua, le lendemain du tirage de la cinquième tranche de la Loterie nationale, la nouvelle sensationnelle que seul le Journal de Roubaix annonça: le billet gagnant les cinq millions a été acheté à Roubaix!

Mais, en dépit de nos efforts, comme de ceux de tous nos confrères, l'incognito du fameux gagnant demeurait impénétrable.

On savait que le billet avait été acheté dans un débit de tabac Thilie, rue du Vieil-Abreuvoir. Mais de là, il était difficile de se lancer sur une piste sérieuse.

Cependant des indiscrétions nous avaient fait connaître bientôt notre enquête à Sainghin-en-Mélantoux, puis au Petit-Ronchin dans les familles Masse et Frémaux.

Mais là encore, en dépit de nos présomptions favorables, il fut impossible d'obtenir des membres des deux familles une affirmation précise. An contraire, dénégations, protestations, etc., nous accueillirent. De guerre lasse, il fallut se contenter d'annoncer que les multimillionnaires se refusaient à toute déclaration.

Or, voici qu'aujourd'hui, après avoir commencé à jouer de sa respectable fortune, M. Bénoni Fremaux, le fameux gagnant consent à avouer: « Eh bien! moi, c'est moi qui ai gagné les cinq millions ».

Et de conter comment lui survint cette heureuse aventure et comment, grâce à M. Raymond Masse qui, sur sa prière, chargea l'un de ses amis de Sainghin, employé dans une banque de Roubaix, d'acheter des billets de la Loterie nationale.

Trois billets furent ainsi achetés chez M. Thilie, à Roubaix et deux de ceux-ci furent remis à M. Fremaux. L'un des deux était le fameux numéro...

M. Fremaux est retraité de la Compagnie du Nord. Il a beaucoup peiné pour élever ses quatre enfants. Il jouit en paix de son bonheur, fait le bien autour de lui, et fait édifier, à côté de sa maison du Petit-Ronchin, une menuiserie pour occuper ses loisirs.

Ces éventualités ne se sont pas présentées en ce qui concerne le Crédit National qui a refusé de prêter et, en ce qui concerne la situation économique générale, qui s'est aggravée.

Malgré ces circonstances défavorables, la Société a remboursé environ 10 millions de deux ans.

De plus et surtout, la Société Boutemy frères a obtenu le retrait de sommes à prouver des Produits finis, d'après la loi Forquet de 1928, le principal des Produits finis étant de 13.424.404 francs, sur lequel la Société a touché 20 %.

Malgré les difficultés de toutes sortes, l'exploitation s'est révélée bénéficiaire, à 1932, le bénéfice déclaré à l'Administration a été de 1.672.841 fr. 81.

L'exploitation est donc viable et a un manque de trésorerie vient simplement des défalcations nombreuses de ses clients adhérents dans les quatre premiers années de 1929: 7.000.000 fr. et des intérêts très lourds payés aux banquiers prêteurs dont l'impression a été de 10.948.894 fr. de 1929 à 1931.

Le principal paiement des dommages de guerre de la société a seulement été fait en 1930, ce règlement tardif a contribué à entretenir nos employeurs à payer cette somme considérable d'intérêts affectant fortement leur trésorerie.

La forme de la société (en nom collectif) n'a pas permis de faire appel au crédit public sous forme d'obligations.

Il intervient, selon nous, d'autres éléments de renseignements, qui pourraient être obtenus près de nos employeurs après enquête.

Nous sollicitons, M. le Préfet, de votre haute bienveillance, qu'il soit apporté, le plus tôt possible, une aide à nos employeurs pour l'investissement soit de la Banque de France, soit du Crédit National, qui leur permettrait de donner satisfaction aux banquiers, seuls créanciers de la Société Boutemy frères.

D'urgence, nous vous témoignons notre reconnaissance et vous prions, etc.

Le prochain Congrès du parti radical

Le bureau du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, comme suite aux travaux de l'avant-congrès du 5 mars, a décidé de réunir les congrès régionaux à Clermont-Ferrand, les 11, 12 et 13 mai 1934.

Les travaux du congrès porteront sur les trois points suivants:

- 1° L'opportunité du parti; dans ce but, de l'ouverture du congrès, l'assemblée sera invitée à désigner une Commission qui se saisira des cas et présentera ses conclusions au congrès;
- 2° Le congrès sera saisi des propositions ayant pour objet de préciser la doctrine du parti en matière économique, les temps nouveaux réclamant de toute évidence des solutions nouvelles.
- 3° Le congrès sera aussi appelé à se prononcer sur la réforme électorale, sur la réforme du système fiscal et la réforme de l'Etat.

Le nouveau directeur de l'Institut Pasteur



LE DOCTEUR RAMON (Photo Keystone).

LES USINES BOUTEMY FRÈRES DE LANNOY, LYS, LINSELLES ET WILLEMS SERONT-ELLES DÉSFFECTÉES?

À la suite de difficultés financières et malgré un moratoire en 1931, les établissements de MM. Boutemy frères ont été atteints à la liquidation on à la faillite.

Situés à Lannooy, Willems et Linselles, ils occupent actuellement 1.100 ouvriers et ils bruit annoncent leur prochaine fermeture à la fin de la population.

UNE REQUÊTE DU PERSONNEL AUX POUVOIRS PUBLICS

Une requête du personnel, appuyée par les maires des communes de Lannooy, Lys et Willems, a été adressée à M. Langeron, préfet du Nord. En voici le texte:

Nous avons appris, il y a plusieurs semaines, par la rumeur publique et il nous a été confirmé par nos employeurs que nous avons été questionnés par vos bureaux, que le Syndicat des Bâtisseurs de nos usines a groupé un émissaire, avait obtenu par pression sur les banques créancières de la Société Boutemy frères sur les débiteurs ont obtenu un accord de principe tendant moyennement un indemnité rituelle de 90 fr. par broche, à la destruction complète du matériel spécialisé fonctionnant dans les usines avec interdiction de le remettre dans les mêmes usines pendant une période de cinquante ans.

Nous sommes émus de cette situation qui dans un avenir prochain va constituer tout le personnel ouvrier en chômage et le personnel de maîtrise et de direction à la ruine de nombreuses années d'éducation industrielle et il est de notre devoir de plaider devant vous les renseignements que nous possédons sur une situation digne d'être notée.

Les usines de la Société sont en état d'arrêt presque complet, et occupent, en marche normale, de 1.200 à 1.400 ouvriers, ils en occupent actuellement environ 1.100.

Les salaires payés et déclarés pour la taxe d'apprentissage se sont élevés à 6.625.405 fr. 80; en 1930: 10.494.063 fr. 40; en 1931: 7.282.039 fr. 65; en 1932: 5 millions 706.116 fr. 40; en 1933: 6.188.859 fr. 75 centimes.

Les impôts de toutes natures, payés en 1932, se sont élevés à 1.049.841 fr. 10.

La Société a dû, en raison de la situation économique, demander à ses créanciers, en 1931, un moratoire qui a été accordé à condition de payer tout le passif, soit: 25.000.000 fr. en un an.

La Société pouvait penser se libérer de cette dette par une réalisation d'une partie de son actif marchandises et par un prêt de 10.000.000 fr. du Crédit National et par un redressement économique général.

Ces éventualités ne se sont pas présentées en ce qui concerne le Crédit National qui a refusé de prêter et, en ce qui concerne la situation économique générale, qui s'est aggravée.

Malgré ces circonstances défavorables, la Société a remboursé environ 10 millions de deux ans.

De plus et surtout, la Société Boutemy frères a obtenu le retrait de sommes à prouver des Produits finis, d'après la loi Forquet de 1928, le principal des Produits finis étant de 13.424.404 francs, sur lequel la Société a touché 20 %.

Malgré les difficultés de toutes sortes, l'exploitation s'est révélée bénéficiaire, à 1932, le bénéfice déclaré à l'Administration a été de 1.672.841 fr. 81.

L'exploitation est donc viable et a un manque de trésorerie vient simplement des défalcations nombreuses de ses clients adhérents dans les quatre premiers années de 1929: 7.000.000 fr. et des intérêts très lourds payés aux banquiers prêteurs dont l'impression a été de 10.948.894 fr. de 1929 à 1931.

Le principal paiement des dommages de guerre de la société a seulement été fait en 1930, ce règlement tardif a contribué à entretenir nos employeurs à payer cette somme considérable d'intérêts affectant fortement leur trésorerie.

La forme de la société (en nom collectif) n'a pas permis de faire appel au crédit public sous forme d'obligations.

Il intervient, selon nous, d'autres éléments de renseignements, qui pourraient être obtenus près de nos employeurs après enquête.

Nous sollicitons, M. le Préfet, de votre haute bienveillance, qu'il soit apporté, le plus tôt possible, une aide à nos employeurs pour l'investissement soit de la Banque de France, soit du Crédit National, qui leur permettrait de donner satisfaction aux banquiers, seuls créanciers de la Société Boutemy frères.

D'urgence, nous vous témoignons notre reconnaissance et vous prions, etc.

L'assassin de M^{me} Hétel a été arrêté à Bruxelles en même temps qu'une danseuse de théâtre

L'enquête menée à Bruxelles à la suite de l'assassinat à Paris, de Mme Hétel, qui fut trouvée éthyliée dans une chambre dans un hôtel de la rue Quentin-Bauchard, a été couronnée de succès.

L'assassin, Pierre Nathan, a été arrêté dans un hôtel de Bruxelles, la nuit de vendredi à samedi.

LA PISTE

Voici comment la piste a été découverte. Vendredi, dans l'après-midi, un jeune homme se rendait à la police judiciaire de Bruxelles, à laquelle il révélait qu'il avait tué Mme Hétel.

La police reprit rapidement l'identité de l'homme, qui avait été aperçu dans un hôtel de la rue de la Chapelle, 103, mais habitait en réalité chez son ami, Marie-Louise erin, ancienne danseuse de l'Alhambra, qui occupait un appartement, 100, chaussée de Charleroi.

Pierre Nathan est né à Bruxelles, le 23 décembre 1908; de père français, il est Belge par option et se fait son service militaire en Belgique.

L'ARRESTATION

Des agents de la Sûreté se mirent à la recherche du coupable. Vendredi, vers minuit, on apprit qu'il se trouvait à Châteaufort, rue de Naples. Des inspecteurs y coururent. L'homme et la femme s'y trouvèrent. Ils furent immédiatement interpellés, arrêtés et conduits au Palais de Justice de Bruxelles. Ils se firent successivement entendre.

LES AVEUX

Samedi, à la première heure de la matinée, ils furent interrogés par M. le juge d'instruction Malbeocq.

Nathan entra immédiatement dans la voie des aveux. Il avait dit, l'intention de tuer une femme, n'importe laquelle, pour s'emparer de ses bijoux. Dans ce but, il partit pour Paris le vendredi 22 février, avec la danseuse Gria, dite « Mison ». Ils se rendirent directement à l'hôtel Commodore, boulevard Haussmann.

C'est le vendredi suivant qu'il fit la connaissance de Mme Hétel. Il s'était rendu en fait dans l'hôtel Carlton, avenue des Champs-Élysées. Mme Hétel aimait au début de sa manœuvre. Il l'invita à dîner. Il la rencontra Mme Hétel deux ou trois fois les jours suivants.

Le jour du crime, ils partirent ensemble. C'est Mme Hétel qui lui indiqua la manière de la rue Quentin-Bauchard.

Nathan était assis d'un balcon de chambre qu'il avait acheté à Bruxelles, avant son départ.

NATHAN SERA POURSUIVI EN BELGIQUE

Le Parquet de Paris poursuit officiellement samedi, le crime au Palais de Bruxelles. Nathan est Belge. Il sera poursuivi en Belgique.

Il appartient à un excellent famille française qui avait eu un beau mariage, depuis longtemps à cause de son caractère.

Il a déclaré qu'il avait vendu une partie des bijoux à Anvers.

Samedi matin, la police judiciaire d'Anvers a saisi chez un bijoutier une baguette et une croche.

Nathan a remis d'autres bijoux à son ami, le maître de vision de M^{me} Hétel, et été mis en dépôt dans une maison de fourrière.

Dans les milieux judiciaires on a l'impression que tout ne se sera en possession, de tout le butin.

LES JOURNÉES MÉDICALES FRANCO-BELGES

Des démonstrations ont eu lieu au pavillon de cure de l'Hôpital de la Fraternité, à Roubaix



A LA MAISON DE CURE DE L'HÔPITAL DE LA FRATERNITÉ. En haut: LES DOCTEURS QUI ONT VISITÉ LA MAISON DE CURE. En bas: DEUX DÉMONSTRATIONS DU PNEUMOTHORAX.

Pour la troisième fois ont lieu à Lille, les 17, 18 et 19 mars, les journées médico-pharmaceutiques franco-belges, organisées dans un but d'étude et d'entraide.

Près de quinze cents médecins, pharmaciens, dentistes et sages-femmes de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et de régions du Nord et de l'Est de la France y participent.

A ROUBAIX

À l'occasion des journées médicales franco-belges qui se tiennent à Lille, les congressistes sont venus, un nombre d'une soixantaine, visiter, samedi matin, le pavillon de cure de l'Hôpital de la Fraternité à Roubaix.

M. le professeur René Legrand, directeur du pavillon d'entente entouré de M. le docteur Fanverche, médecin traitant; des internes MM. Guillaume, Monnier et Louchet; du docteur Baillet, radiographe, etc... Le départ des praticiens de Roubaix et des environs s'accompagnait M. le docteur De Gand, président du Syndicat des médecins; M. le docteur Dapré, député, adjoint au maire; MM. Delcourt, secrétaire général des Hospices; Fonceuse, Vandebergh et Maurice Dubrion, de la Commission. M. le docteur

Ernest Koninx, directeur du Sanatorium Lize-Mansilly, et Belgique, représentaient les congressistes étrangers.

De 9 heures du matin à 11 heures, les visiteurs eurent tout le loisir, non seulement d'admirer les très belles installations du pavillon de cure, mais encore d'entendre les intéressantes conférences du professeur Legrand et les diverses démonstrations qu'il entreprit avec ses aides.

C'est ainsi que, tout à tour, les visiteurs assistèrent aux exercices sur le pneumothorax et à l'emploi des divers appareils utilisés pour le traitement de la tuberculose. Près de trente-cinq exercices furent ainsi exécutés.

Ensuite, le professeur Legrand, grâce à la présentation de suggestions radiographiques mit en valeur les résultats, parfois inespérés, obtenus au pavillon: radiographies de poumons, de saut, avant et après le traitement, qui marquent tout le progrès réalisé.

Un cours de ces projections, le professeur Legrand entretint ses confrères des résultats de la chrysothérapie — ou traitement aux sels d'or — des hernies du médiastin, des corps étrangers intrapneumoniques.

Il termina par une démonstration de phrenotomie et l'ascoloculation au

phérique, toutes études anatomiques, l'indication s'adressant vivement. M. Strydom, interne au sanatorium de Baillet, commenta ces observations sur les sections de brides à:

Une réception: célébra le mariage. Elle donna l'occasion, au professeur Legrand, de se réunir de se trouver un milieu de confrères après plusieurs années, par son séjour sur les méthodes employées au pavillon; un docteur De Gand, de féliciter chaleureusement le professeur Legrand et le docteur Dapré, de des Hospices; et au docteur Dupré, de porter un toast aux congressistes.

Après la coupe en main, les dîners d'aujourd'hui, une dernière fois, avait été « séparé » convenir de la détermination de professeur Legrand, de ses aides et du personnel hospitalier.

A LILLE

Dans le même temps, des démonstrations furent faites à Lille, au Palais de Justice et de Pharmacie de la Fraternité. À la Fraternité, une assemblée de produits pharmaceutiques et appareils orthopédiques, qui se fit dans la salle des fêtes et plusieurs